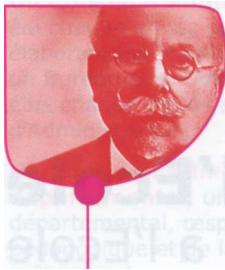


# Racines de la coopération à l'école

## Fin du XIXe - 1928 L'époque des semis



**Barthélemy PROFIT**  
1867-1946.  
Inspecteur primaire qui, dès les années 1920, au travers de nombreux ouvrages, va démontrer le premier l'intérêt éducatif de la coopérative. Il est « l'inventeur » de la coopération scolaire.

L'apparition des courants coopératifs, mutualistes, associatifs, fondements de ce que l'on appelle actuellement «**l'économie sociale**»- marque la fin du XIXème siècle. C'est tout naturellement dans cette mouvance que la coopération scolaire va, au fil des ans, trouver sa place.

Les années qui suivent la promulgation des lois Jules Ferry déclarant **l'école publique laïque et gratuite** voient naître les premiers essais de coopératives scolaires.

**En 1899**, un appel lancé en faveur de la coopération scolaire dans l'Almanach de la Coopération Française la fait reconnaître.

Le vote de la loi de 1901 va officialiser le droit de s'associer et favoriser l'essor des associations «à but non lucratif».

**En 1922**, alors que le mouvement associatif est essentiellement représenté par la Ligue de l'Enseignement fondée par **Jean MACÉ**, une **Commission Nationale de l'Enseignement de la Coopération** est créée par la **Fédération Nationale des Coopératives de Consommation**.

Deux courants s'opposent alors :

**Emile BUGNON**, fondateur des «**Coopératives de Lorraine**», sous l'impulsion de **Charles GIDE**, pensait utiliser les **coopératives scolaires pour pallier les insuffisances économiques**.

**4> Barthélemy PROFIT**, sans rejeter les idées de son collègue inspecteur, souhaitait leur donner une part d'autonomie par rapport à la Fédération Nationale des Coopératives de Consommation. Il n'hésitait pas à parler de «**cette petite république qu'est la coopérative**».

## 1928 Des racines bien fixées



**Emile BUGNON**  
1880-1963.  
Inspecteur primaire et président des coopératives de consommation de Lorraine. On lui doit la création de l'OCCE avec le soutien de Ferdinand Cattier, directeur de l'Ecole Normale des Vosges.

Les racines de la coopération sont bien ancrées, il reste à leur donner un statut officiel.

**1928** voit la création d'un Office Central des Coopératives Scolaires devenu, en **1929**, l'**Office Central de la Coopération à l'Ecole**. C'est une association nationale, régie par la loi de 1901, dont le président, le premier de l'O.C.C.E, sera **Emile BUGNON**.

Les successeurs de ces deux pionniers de la coopération scolaire surent allier ces deux tendances :

l'entreprise de production marquée par l'initiation aux problèmes économiques et «**l'école organisée socialement**» en y ajoutant, avec l'apport de **Célestin FREINET**, une troisième dimension : la transformation de l'école traditionnelle en une école moderne où les valeurs pédagogiques prennent toute leur importance.

Pour la petite histoire, notons que la **première «section départementale» adhérente de l'O.C.C.E fut celle de l'Indre-et-Loire, en 1930**, suivie par la Seine, les Ardennes, la Creuse, l'Yonne, la Haute-Savoie et la Haute-Vienne.

**En 1936**, **Jean ZAY**, ministre de l'Instruction Publique du Front Populaire, adresse aux instituteurs une circulaire pour recommander la coopération scolaire dans les classes primaires.

L'Office, qui comptait **45 «sections» en 1939**, sort exsangue du second conflit mondial. Seuls quelques départements réussissent à garder le contact.

Mais l'intérêt pédagogique de la Coopération Scolaire n'échappe pas au Directeur de l'Enseignement du Premier degré (M. BESLAIS) qui n'hésite pas à le rappeler dans une note du **1er avril 1945**.

Dès l'année suivante, une trentaine de sections se manifestent pour un nouveau départ.





**Jean de SAINT-AUBERT**  
1909-1968.  
Enseignant, puis inspecteur primaire, militant convaincu de la coopération, il contribua à organiser l'OCCE, à lui donner ses statuts, sa doctrine et son dynamisme. Il fut l'un des artisans du rapprochement entre l'OCCE et Célestin Freinet.

1948

### Un tronc solide

Pour ses 20 ans, en **1948**, le congrès de Tours fait sienne la définition de **Jean de SAINT-AUBERT** :

***Dans l'enseignement public, les coopératives Le scolaires sont des sociétés d'élèves gérées par eux avec le concours des maîtres en vue d'activités communes. Inspirées par un idéal de progrès humain, elles ont pour but l'éducation morale, civique et intellectuelle des coopérateurs par la gestion de la société et le travail de ses membres».***

Cette définition a traversé les décennies, sans prendre une seule ride.

1948 à nos jours

### Une floraison d'idées et d'initiatives

**1957** voit la naissance de « **AMIS-COOP** », un journal destiné aux enfants, le pendant de la « **Revue de la Coopération Scolaire** » destinée aux adultes.

**1961** sera marqué par l'organisation du premier congrès des jeunes coopérateurs.

Au cours des années 60, par le biais d'échanges de jeunes et d'enseignants coopérateurs, l'O.C.C.E prend une dimension internationale.

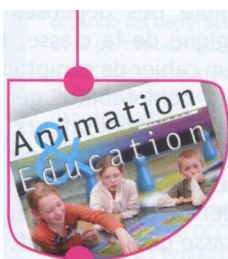
**1968** Reconnaissance d'**Utilité publique** de l'Office Central de la Coopération à l'Ecole.

**1976** Création du bimestriel pédagogique «**Animation & Education**». Il compte, aujourd'hui, plus de 40.000 abonnés.

**1978** Déclaration :

***« La coopérative est une association d'enfants, d'adolescents et de membres de l'enseignement public coopérant à l'entreprise éducative avec les parents, les femmes et les hommes qui constituent l'environnement social de l'école ».***

**En 1988**, à Tours, nous changeons de statuts. L'Office Central de la Coopération à l'Ecole devient une Fédération. Les 100 associations départementales deviennent, désormais, des entités juridiques.



Aujourd'hui

### Des fruits sains

L'O.C.C.E a l'agrément Education Nationale au titre des associations éducatives complémentaires de l'enseignement public et a obtenu, en **1992**, auprès du Secrétariat d'Etat Jeunesse et Sports, l'agrément au titre «Association jeunesse et éducation populaire».

80 ans après la création officielle de l'O.C.C.E, nos valeurs ont perduré. Nous avons gardé nos attaches avec les mouvements coopératifs et nous continuons à siéger au Groupement National de la Coopération et au Conseil Supérieur de la Coopération. Nous comptons plus de **4.000.000** d'adhérents répartis dans les près de **50 000** coopératives regroupées au sein des **102 associations départementales et territoriales**.



## Racines de la coopération